

RÉDACTION DES STATUTS

(montant et forme des apports, objet social, appellation, siège, capital, durée, etc.)



INSERTION D'UN AVIS DE CONTITUTION

de la SCI dans un journal d'annonces légales.



IMMATRICULATION DE LA SOCIÉTÉ

au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS) auprès d'un centre des formalités des entreprises (CFE)
(Formulaire MO)



PUBLICATION PAR LE GREFFE

de la création de la SCI dans un bulletin officiel des annonces civiles et commerciales
(BODACC)



DÉCLARATION DE L'IDENTITÉ

du ou des bénéficiaires effectifs de la SCI
(Formulaire DBE-S-1)



RÉALISATION DES APPORTS

par les associés en numéraire (somme d'argent), en nature (transfert d'un bien) ou en industrie (mise à disposition d'un associé d'une compétence ou d'un savoir-faire)

VOUS SOUHAITEZ DES RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES,

ÉCRIVEZ-NOUS À L'ADRESSE SEA@EDC.ASSO.FR

OU CONTACTEZ-NOUS AU 05 67 777 888